Burundi : Gervais Rufyikiri pour des réformes propices à l’investissement

@rib News, 17/03/2011 â€“ Source APALe deuxiÃ¨me 2Ã¨me vice-prÃ©sident de la RÃ©publique, Gervais Rufyikiri a soulignÃ© mardi Ã Bujumbura la nÃ©cessitÃ© de mettre en place "des rÃ©formes rÃ©glementaires et administratives" en vue dâ€™incite hommes dâ€™affaires nationaux et Ã©trangers Ã investir au Burundi.Selon M. Rufyikiri qui prÃ©sidait lâ€™ouverture des trava groupes de rÃ©flexion sur lâ€™amÃ©lioration du climat des affaires au Burundi (le Doing Business), le mauvais classement de son pays (181Ã¨me sur 183 Etats dans le monde) fait quâ€™il est urgent de crÃ©er les conditions aptes Ã faire affluer les investisseurs.

La mise en place de rÃ©formes allant dans ce sens permettra dâ€™accroÃ®tre la croissance dans le pays et rÃ©duire la pauvretÃ©, a-t-il soutenu, soulignant que sur neuf indicateurs de cotation que le Burundi doit amÃ©liorer (critÃ¨res utilisÃ©s pour le classement par la BM), les groupes de travail se sont dâ€™ abord penchÃ©s sur quatre : la crÃ©ation dâ€™une entrepr permis de construire, le transfert dâ€™une propriÃ©tÃ© et la protection des investisseurs.Pour le premier indicateur, le souhait est que les procÃ©dures soient rÃ©duites seulement Ã deux Ã effectuer dans deux jours contre un montant de 54.900FBU alors quâ€™avant la rÃ©forme les procÃ©dures Ã©taient estimÃ©es Ã 9 Ã rÃ©aliser entre 12 et 32 jours pour un montant de 477.900FBU.Pour le permis de construire, le dÃ©fi est de ramener les procÃ©dures Ã 14 Ã effectuer dans 3 mois et moyennant une somme raisonnable alors quâ€™avant lâ€™initiation des rÃ©formes, les procÃ©dures Ã©taient Ã 25 Ã rÃ©gle jours contre un montant exorbitant.Sâ€™agissant du transfert de propriÃ©tÃ©, avant la rÃ©forme, il fallait effectuer cinq procÃ©dures Ã rÃ©aliser dans 94 jours contre 3% de la valeur dâ€™expertise. AprÃ¨s la rÃ©forme, le souhait est de rÃ©aliser dÃ©marche dans 4 procÃ©dures Ã effectuer dans huit jours moyennant 1% de la valeur dâ€™expertise.Sâ€™agissant de la pr des hommes dâ€™affaires, le groupe thÃ©matique a proposÃ© plusieurs rÃ©formes au niveau du Code des sociÃ©tÃ©s du Bu afin de rÃ©duire les procÃ©dures et faciliter la crÃ©ation dâ€™entreprise.Aussi, les rÃ©formes visent la mise en place des entreprises fortes par une rÃ©glementation qui protÃ¨ge les actionnaires contre la dÃ©rive des dirigeants de lâ€™entreprise. Ainsi, pour Ã©viter que les dirigeants dâ€™une sociÃ©tÃ© ne profitent de leur fonction pour conclure Ã leur profit des conventio dÃ©savantageuses, les textes lÃ©gaux et rÃ©glementaires doivent prÃ©voir des mÃ©canismes dâ€™autorisation prÃ©alable c certaines conventions conclues entre la sociÃ©tÃ© et lâ€™un de ses dirigeants (les conventions rÃ©glementÃ©es).Toute la transparence doit Ãªtre faite sur ces opÃ©rations et les Ã©ventuels conflits dâ€™intÃ©rÃªts doivent Ãªtre communiquÃ©s et con des actionnaires fussent-ils minoritaires. Le tribunal de commerce devrait aussi avoir la possibilitÃ© dâ€™annuler les conventions rÃ©glementÃ©es qui seraient prÃ©judiciables ou dÃ©favorables pour la sociÃ©tÃ© commerciale.Cependant, dans pays oÃ¹ la justice est en lÃ©thargie, les textes si beaux soient-ils ne pourront rien apporter Ã lâ€™amÃ©lioration du climat des affaires.